L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance de l'ouest et d'autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite Compagnie, étant lu,

Ordonné, Que le bill soit retiré.

Sur motion de l'honorable M. Holton, secondée par M. Moss,

Ordonné, Que l'honoraire payé sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la Comp gnie d'Assurances de l'Ouest et d'autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie soit remboursé moins le coût de l'impression.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat, intitulé : 'Acte pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épurgnes du Canada-Ouest, et pour autoriser les actionnaires à changer son nom social,' et après y avoir siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Chisholm fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus comme suit :

l'age 1, ligne 19.—Retranchez depuis " suit " jusqu'à " la," dans la 37e ligne de la 5e page.

l'age 5, ligne '7.—Retranchez depuis "règlement" jusqu'à "changer" dans la 39e ligne.
l'age 6, ligne 16.—Retranchez depuis "dite," où il se rencontre pour la seconde fois,
jusqu'à "tous," dans la 19e ligne et insérez : "Compagnie de prêt et d'épargne du CanadaOuest."

Page 6, ligne 42.—Retranchez depuis " acte " jusqu"à la fin du bill.

## Dans le préambule.

Page 1, ligne 13.—Retranchez depuis "pour" jusqu'à "et," dans la 14e ligne, et insérez : " en obtenir l'autorisation de changer le nom de la dite "Société."

## Dans le titre.

Ligne 1.—Retranchez depuis "pour" jusqu'à "de," et insérez : "autoriser les actionnaires."

Ligne 3. —Retranchez depuis "Ouest" jusqu'à, "à."

Les dits amendement étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leurs concours.

L'ho torable M. Holton, du comité permanent des banques et du commerce, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, dont il fait rapport avec les amendements :-

"Acte pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans."

It a aussi amendé ce bill en retranchant toutes les dispositions générales qui sont contenues dans le bill maintenant devant la Chambre pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, de manière à soumettre cette société à l'opération du dit bill, s'il devient loi.

Sur motion de l'honorable M. Holton, secondée par M. Young, Ordonné, Que le bill pour amender les actes d'incorporation de la Société de Prêt et